

INTER COMMISSIONS THEMATIQUES

21 MAI 2015

LISTE DES PARTICIPANTS

COLLECTIVITES			
ELUS		SERVICES	
Mme MERLET-PERCEVAL	Vaires-sur-Marne – Conseillère municipale	M. THALGOTT	Conseil Régional IDF – Chargé de mission
M. HELIN	CA Plaine Centrale – Vice-Président	M. PLACE	Conseil Départemental 77 – Sous directeur Eau
M. LAGRANGE	CA Est Ensemble – Vice-Président	M. CHAUMEAU	Conseil Départemental 93 - DEA – Chargé de mission
Mme MOHEN DELAPORTE	Neuilly-sur-Marne – Maire Adjointe	Mme RIGAULT	Conseil Départemental 93 – DNPB
Mme CHARDIN	Fontenay-sous-Bois - Elue	M. HUGUENARD	Conseil Départemental 93 – stagiaire
M. BEDREDDINE	Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis – Vice-Président	Mme BERDOULAY	Conseil Départemental 94 – Ingénieur d'études eaux superficielles
M. MARCHADIER	Joinville-le-Pont – Maire-Adjoint	Mme BEYELER	Syndicat Marne Vive – Chargée mission auprès du Président
M. FEMEL	Noiseau – Maire	Mme NAUD	Syndicat Marne Vive – Animatrice Contrat de Bassin
M. TREGOUET	Neuilly-sur-Marne – Maire-Adjoint	M. BOUILLAGUET	Syndicat Marne Vive – stagiaire
M. DILOUYA	Chelles – Maire-Adjoint	M. TROTET	SMAM – Technicien de rivière
M. DE RONNE	Ormesson – Maire-Adjoint	M. COLLET	SIAM – Technicien
M. DAVION	SIAEP – Maire-Adjoint de Courtry	Mme ADJADI	SIAAP - Chargée de mission
M. PASTERNAK	CA Vallée de la Marne – Vice-Président	M. FERNETTE	CA Clichy-Montfermeil - Directeur service eau et assainissement
M. ROURE	Charenton-le-Pont – Conseiller Municipal	M. DALIBART	CA Est Ensemble – Responsable pôle hydrologie
Mme FENASSE	SEDIF – Déléguée de Fontenay-sous-Bois	M. ADROIT	CA Marne et Chantierine – Directeur eau et assainissement
Mme PARRAIN	Maisons Alfort – Maire-Adjointe – Conseillère départementale	M. DESWARTE	CA Marne et Chantierine – Architecte Urbaniste Développement urbain
M. DEPECKER	SMAM – Maire adjoint Roissy en Brie	Mme DURAND	Ville de Paris – Conseiller scientifique
Mme DOS SANTOS	Noiseau – Maire adjointe	Mme DELARBRE	Ville de Paris – Chargée de mission
		M. NEFF	Ville de Paris – Direction Bois de Vincennes
		Mme PELZER	Ville de Paris – Stagiaire milieux aquatique Bois de Vincennes
		M. PEUCHAMIEL	Bonneuil-sur-Marne – Chargé de mission environnement
		M. GRAVELLE	Limeil-Brévannes – Responsable environnement
		Mme GOUDAL LALOUETTE	Bry-sur-Marne – Responsable SIG
		M. GENAILLE	Neuilly-sur-Marne – Chargé de mission urbanisme
		Mme LETIENNE	Neuilly sur Marne – Chargée de mission
		Mme LEPINE	Neuilly Plaisance – Chargée de mission environnement
		Mme HEUILLARD	Saint Maur des Fossés - Responsable production qualité de l'eau
		M. BRUNEL	Alfortville

USAGERS	
M. HUETTE	FPPMA 75-92-93-94 – Vice-Président
M. LE MORELLEC	UFC Que Choisir – Administrateur – Responsable Environnement
M. TROCHON	FPPMA 77 – Administrateur
MME ESCARPIT	FPPMA 75-92-93-94 – Chargée de mission
M. CHERY DROUET	CD Canoë-Kayak 94 – Vice-Président
Mme DE KLERK	Culture Guinguette – Chef de projet
M. BARBARIN	CD Aviron 94 - Représentant
M. REDON	Environnement 93 – Président
M. ROBLOT	CD Tourisme 94 – Chargé de mission développement
Mme PROKOP	Eau de Paris – Responsable qualité et protection de la ressource
M. DARENNE	SEME – Conseiller zones humides biodiversité
M. BEDU	VGA Saint Maur – Président Omnisports
M. PRUVOST BOUVATIER	IAU IDF – Chargé d'études

ETAT	
Mme DESSAGNES	Sous-Préfecture Nogent – Chargée de mission
Mme PROUVE	Agence de l'Eau Seine Normandie – Chargée d'Opération
M. MONFORT	VNF – Adjoint exploitation voies d'eau
M. DOUCET	DRIEE – Chargé de mission paysage
M. BOYER	DRIEE – Police de l'eau – secteur 93
Mme MALOULA	DRIEA/SA – Chargée d'étude environnement
M. RICHARD	DRIEA/UT94 – Chargé d'études environnement et paysages
M. KUHN	DRIEA/UT93 – Responsable pôle innovation écologiques et territoires
M. STASSINET	DRIEA/SA – Chargé de mission
Mme DEVAL	DRIEA – Chargé de mission paysages

Cellule d'animation	
M. DEBARRE	Syndicat Marne Vive (animateur SAGE)
Mme BRIOT	Bureau d'études ADAGE



ORDRE DU JOUR

ACCUEIL

1. **AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU SAGE MARNE CONFLUENCE**
2. **REORGANISATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES**
3. **PRESENTATION DES CHANTIERS DE 2015**
 - Rédaction du projet de SAGE : calendrier et méthode
 - Chantiers prioritaires 2015 :
 - contribuer à la réalisation d'un « référentiel paysager », étude fondatrice du SAGE
 - préciser les termes de l'engagement sur le retour de la baignade en Marne
4. **PRESENTATION D'ETUDES REALISEES OU A VENIR EN PRISE AVEC LES CHANTIERS DES COMMISSIONS**
 - Etude d'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE Marne Confluence (2014 – SMV – SAGE)
 - Etude sur l'aménagement et la prise en compte des eaux pluviales et des milieux aquatiques dans le Grand Paris : acteurs, outils et démarches (2014 – AESN)
 - Etude sur les fréquentations et usages des bords de Marne et de Seine (2014 – CDT 94)

Les points ci-dessus ont fait l'objet d'un diaporama. Merci de vous y référer en complément du compte-rendu. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE (www.sage-marne-confluence.fr)

PREAMBULE

M. DEBARRE (animateur) ouvre la séance et excuse le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE), M. BERRIOS, qui n'a pas pu être présent à cette réunion. Il remercie les 4 Présidents de commissions thématiques de leur présence pour assurer la co-présidence de la réunion.



A la tribune, de gauche à droite : M. DEBARRE (Syndicat Marne Vive – animateur SAGE) – M. BEDREDDINE (Conseil Départemental Seine-Saint-Denis – Président CT) – MME FENASSE (Syndicat des eaux d'Ile-de-France – Présidente CT) – M. BARBARIN (Comité départemental d'aviron du Val-de-Marne – Président CT) – M. DEPECKER (Syndicat Mixte d'aménagement du Morbras – Président CT) – M. DILOUYA (Chelles – Vice-Président CLE) – MME BRIOT (Bureau d'études ADAGE)

1. AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU SAGE

Le calendrier d'avancement du SAGE est rappelé. Le vote de la Stratégie du SAGE fin 2014 sert désormais de base au travail de rédaction du SAGE, engagé depuis le début de l'année 2015. Cette Stratégie, intitulée « Un engagement pour faire de l'eau et des milieux un atout pour le développement du territoire », repose sur 2 axes stratégiques : un SAGE « passeur de frontières » et un SAGE « développeur ».

2. REORGANISATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

La Stratégie adoptée induit une posture particulière du SAGE et de sa CLE. Aussi, il est apparu nécessaire de faire évoluer les commissions thématiques du SAGE (« Aménagement », « Qualité », « Milieux naturels », « Usages ») pour orienter leur travail vers les cibles et objectifs visés par la Stratégie. Le nom des commissions a ainsi été adapté, de même que leur mandat, pour alimenter les chantiers prioritaires du SAGE (cf ci-après). La dynamique de travail mise en place dans les précédentes commissions sera bien entendu poursuivie. Le Bureau puis la CLE ont validé ces principes.

Nouvelle dénomination des commissions thématiques :

- **Eau dans l'aménagement urbain**
- **Rivières de qualité pour le territoire**
- **Préservation des milieux naturels**
- **Conciliation des usages**

MME DURAND (Paris) s'interroge sur le terme « urbain » dans la commission « Eau dans l'aménagement urbain », pas forcément représentatif de l'ensemble du territoire (espaces péri-urbains, espaces naturels).

M. REDON (Environnement 93) convient que le terme « urbain » est peut-être un peu restrictif et ne touche pas la globalité du territoire. Cependant, c'est bien l'aménagement urbain qui caractérise notre territoire, en comparaison avec l'aménagement agricole comme à Sivens.

MME MERLET-PERCEVAL (Vaires-sur-Marne) juge au contraire important d'affirmer ce caractère urbain car il représente la réalité du développement en cours du territoire. C'est précisément le fait d'allier l'eau et la gestion de l'eau dans ce paysage à dominante urbaine qui est importante.

M. LE MORELLEC (UFC Que Choisir) ajoute que le mot « urbain » ne se réduit pas à l'occupation du sol mais à un contexte urbain, qui comprend des espaces construits et des espaces plus naturels.

M. BEDREDDINE (Conseil départemental 93) note que ce sont la frontière entre les commissions qui est ici questionnée. Outre la commission « Eau dans l'aménagement urbain », il existe une commission « Préservation des milieux naturels » qui intègre la composante « nature » du territoire. Naturellement, ces commissions ont un impact les unes sur les autres. Il faut donc travailler à la transversalité des commissions pour intégrer l'ensemble des problématiques du territoire.



3. PRESENTATION DES CHANTIERS DE 2015

Rédaction du projet de SAGE

M. DEBARRE (animateur) et **MME BRIOT** (Bureau d'études ADAGE), présentent la mission d'accompagnement à la rédaction du projet de SAGE : contenu et portée juridique du SAGE (PAGD, Règlement), organisation du processus rédactionnel avec les instances du SAGE (CLE, Bureau, Commissions thématiques), installation d'un Comité de rédaction-relecture, calendrier de travail, stratégie de communication pour partager le projet de SAGE.

Le groupement de bureaux d'études recruté pour accompagner la CLE dans ce travail s'est ainsi vu confier 4 missions :

- Rédaction du projet de SAGE (Plan d'aménagement et de gestion des eaux – PAGD – Règlement et documents cartographiques)
- Evaluation environnementale du SAGE
- Appui juridique à la rédaction du SAGE et sécurisation de la procédure
- Mise en place d'une stratégie de communication et de concertation

MME BEYELER (Syndicat Marne Vive) précise que des représentants des commissions thématiques sont présents dans le comité de rédaction-relecture. Néanmoins, les commissions thématiques seront directement impliquées dans le travail de rédaction du SAGE. Elles devront notamment veiller à ce qu'on ne perde pas de vue l'esprit de la Stratégie et au réalisme de ce qui sera rédigé pour ne pas générer des coûts disproportionnés, conformément aux demandes formulées par le Bureau de la CLE le 5 mars 2015.

M. PEUCHAMIEL (Bonneuil-sur-Marne) estime le positionnement en juin-juillet 2016 que l'enquête publique peu approprié.

M. DEBARRE (animateur) reconnaît qu'il faudra trouver une période plus propice à la participation du public.

M. BEDREDDINE (Conseil départemental 93) indique que de nombreuses manifestations vont avoir lieu d'ici fin 2015, notamment la COP21 sur le changement climatique. Il faudra que la question de l'eau soit évoquée à ces occasions. Par exemple, une exposition pourrait être présente lors de ces événements ou envisager une concordance des initiatives dans lesquelles on est associés les uns les autres lors d'un même événement.

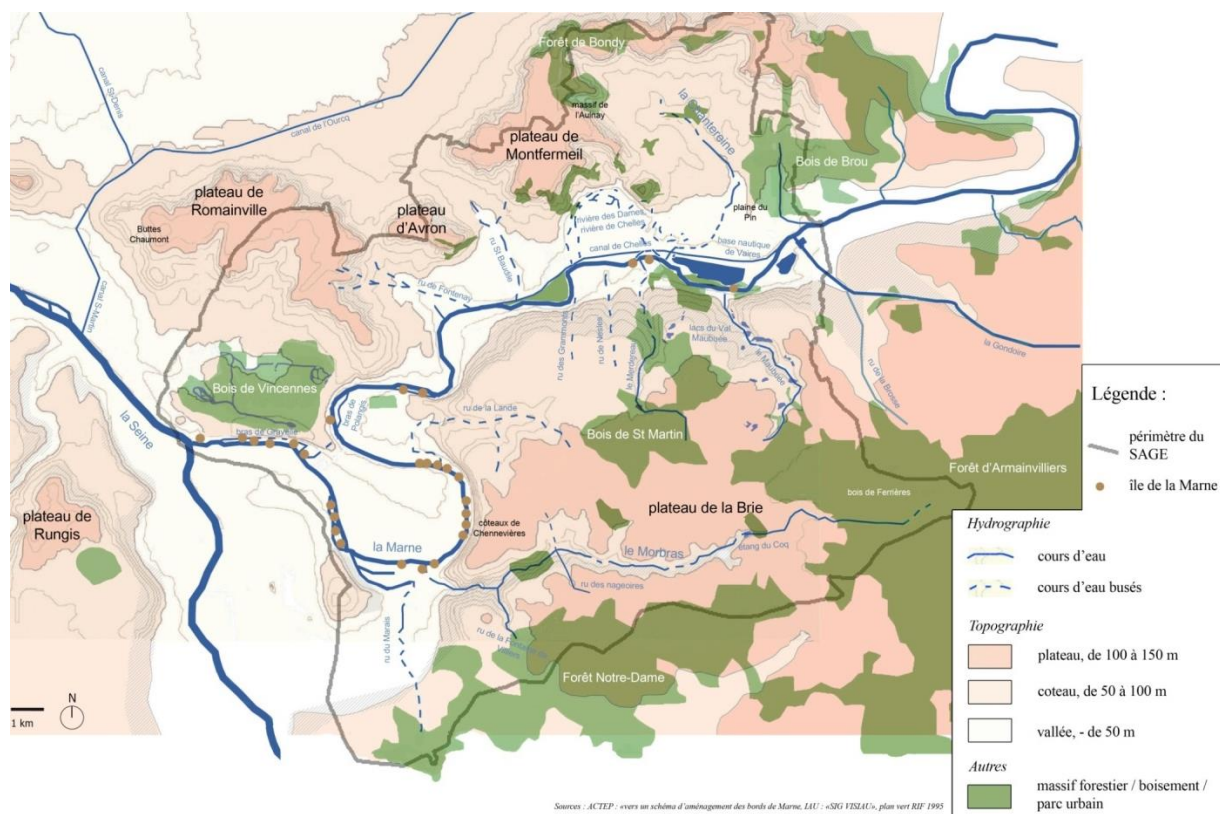
MME BEYELER (Syndicat Marne Vive) annonce que l'association ARCEAU (Association Recherche Collectivités dans le domaine de l'EAU) Ile-de-France, dont le Syndicat Marne Vive et le Département de Seine-Saint-Denis figurent parmi les membres fondateurs, organise en parallèle à la COP21 une conférence internationale sur le thème « Eau, Mégapoles et changement global », du 1^{er} au 4 décembre 2015.

Contribuer à la réalisation d'un « référentiel paysager », étude fondatrice du SAGE

M. DEBARRE (animateur) présente le 1^{er} chantier prioritaire résultant de la Stratégie du SAGE à savoir la construction d'un référentiel des « paysages de l'eau ». Il indique que ce référentiel a vocation à devenir l'outil privilégié d'intégration des questions et des compétences de l'eau et de l'aménagement sur le territoire du SAGE.

A l'occasion de l'appel à projets national Plans de paysage 2015, le dossier présenté par le SAGE Marne Confluence a été désigné lauréat par le Ministère de l'écologie et du développement durable. Cette désignation marque la reconnaissance de notre approche innovante en matière de gestion de l'eau. Elle offre également une lisibilité politique et institutionnelle à la démarche ainsi qu'un cadre méthodologique.

Un travail collaboratif va ainsi pouvoir être engagé dans les mois à venir, au-delà des acteurs de l'eau. Le calendrier et le mode de pilotage de ce chantier seront précisés dans les prochaines semaines. Les commissions thématiques, à commencer par la commission « Eau dans l'aménagement urbain », seront des instances privilégiées pour faire avancer ce chantier.



Un périmètre cohérent autour de la notion de paysage (entre vallée de la Marne et plateaux)

M. STASSINET (DRIEA IDF) se réjouit du succès de cette candidature. Le rapprochement des services de la DRIEA avec le SAGE s'est opéré au travers des 4 Contrats de développement territorial (CDT) du cluster « Ville durable ». En effet, la Marne sert de fil conducteur entre ces 4 CDT et les fédère autour de problématiques communes. A titre d'exemple, les communes de Chelles / Vaires-sur-Marne / Neuilly-sur-Marne ont travaillé ensemble dans le cadre de l'Atelier national sur les « Territoires en mutation exposés au risque inondation ». Dans les conclusions de l'atelier, la notion de paysage est apparue pertinente pour traiter du sujet. La question du paysage dans l'est parisien, avec ses perspectives d'urbanisation et de développement des transports est primordiale. L'eau peut être le

meilleur moyen d'affirmer la place des paysages dans les futurs PLU-PLUi-SCoT. La Stratégie du SAGE votée par la CLE est un point d'appui très important à cette démarche. Sa concrétisation nécessite l'engagement de tous : collectivités, associations... Les services de l'Etat (DRIEE et DRIEA) prendront également leur part dans l'accompagnement technique du projet. La dynamique que cet ensemble d'acteurs peut provoquer est déterminante pour faire du paysage une question centrale et donner à l'est parisien une attractivité.

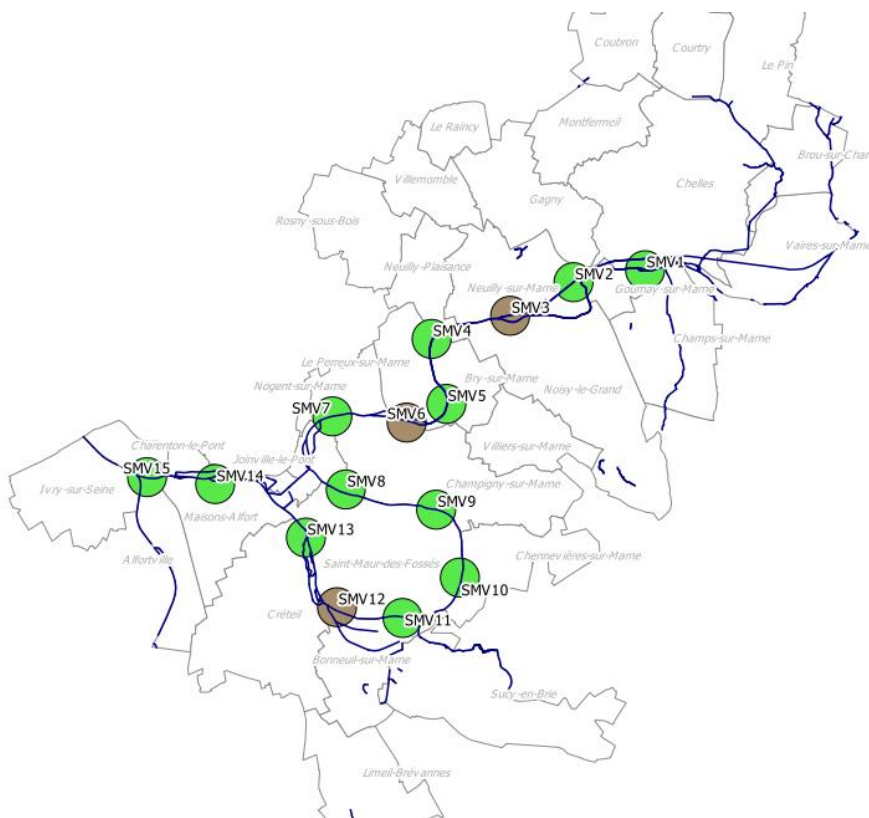
M. DOUCET (DRIEE IDF) revient sur l'échange en début de réunion sur la nécessaire articulation entre commissions (« Eau dans l'aménagement urbain » et « Préservation des milieux naturels »). Le Plan de paysage peut justement être la méthode d'analyse adaptée pour trouver des solutions. Ce sujet concerne beaucoup d'interlocuteurs, avec la nécessité de mettre en relation des acteurs très différents pour trouver une cohérence entre paysage et territoire. Pour clôturer son propos, il félicite les acteurs du SAGE pour cette candidature et pour le travail qui reste à réaliser.

MME RIGAULT (Conseil départemental 93) indique que le Département de Seine-Saint-Denis réalise actuellement l'Atlas des paysages de Seine-Saint-Denis, en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Etat. L'élaboration de cet Atlas prend en compte la perception par les habitants de l'espace, de leur environnement. Ce travail pourra bien entendu être versé au chantier du Plan de paysage.

Préciser les termes de l'engagement sur le retour de la baignade en Marne

M. DEBARRE (animateur) introduit le chantier « baignade ». Il consiste à préciser les termes de l'engagement pris par la CLE sur le retour de la baignade en Marne. C'est un engagement phare qui engage les politiques et donne rendez-vous avec les habitants. Aussi, pour le crédibiliser, il convient de préciser les modalités de ce retour.

Il cède la parole à **MME NAUD** (Syndicat Marne Vive), qui va piloter une étude sur la qualité bactériologique de la Marne au cours de l'été 2015. Cette étude devrait en effet apporter des éléments de connaissance précieux pour opérationnaliser cet engagement.



En 2015, un protocole avec :

- 15 points de mesure le long de la Marne
- 2 mesures /semaine du 15 juin au 15 septembre
- Mesures des paramètres liés à la bactériologie et à l'assainissement

MME CHARDIN (Fontenay-sous-Bois) demande de préciser les différences en termes d'exigences de qualité entre eau potable et eau de baignade.

MME NAUD (Syndicat Marne Vive) explique qu'il s'agit de normes et de protocoles de mesure spécifiques. C'est la raison pour laquelle il n'est pas possible de simplement extrapoler les données acquises par les producteurs d'eau potable.

MME DURAND (Paris) ajoute que la directive baignade impose une analyse des données sur 4 années consécutives, sur la période d'ouverture des baignades (en été). L'interprétation des données est différente et le mode de prélèvement également.

MME PROKOP (Eau de Paris) indique que les producteurs d'eau potable classent l'eau brute selon 3 classes (A1 à A3) qui sont définies par la qualité de l'eau prélevée. En fonction de la classe, un traitement adapté doit être mis en place. Aussi, meilleure est la qualité de l'eau brute, moins il y aura de traitements à effectuer.

M. CHERY-DROUET (Comité départemental canoë-kayak 94) demande s'il est prévu de faire des analyses sur la leptospirose lors de cette étude. Il y a certes peu de cas décelés et donc peu de risques mais cela reste une problématique.

MME NAUD (Syndicat Marne Vive) répond que ce n'est pas prévu. La démarche retenue est en entonnoir : d'abord s'améliorer sur la bactériologie, puis améliorer ensuite la situation sur les autres paramètres.

MME DE KLERK (Culture guinguette) invite à assister à une conférence organisée le 26 mai dans le cadre des Mardis de l'eau sur le thème « Demain, à nouveau se baigner en marne ? ».

MME BEYELER (Syndicat Marne Vive) indique qu'elle co-animera cette conférence, avec un chercheur du LEESU (Laboratoire Eau Environnement et Systèmes Urbains). Cette conférence questionnera comment les normes sont produites et il sera fait écho aux travaux en cours du Syndicat Marne Vive.

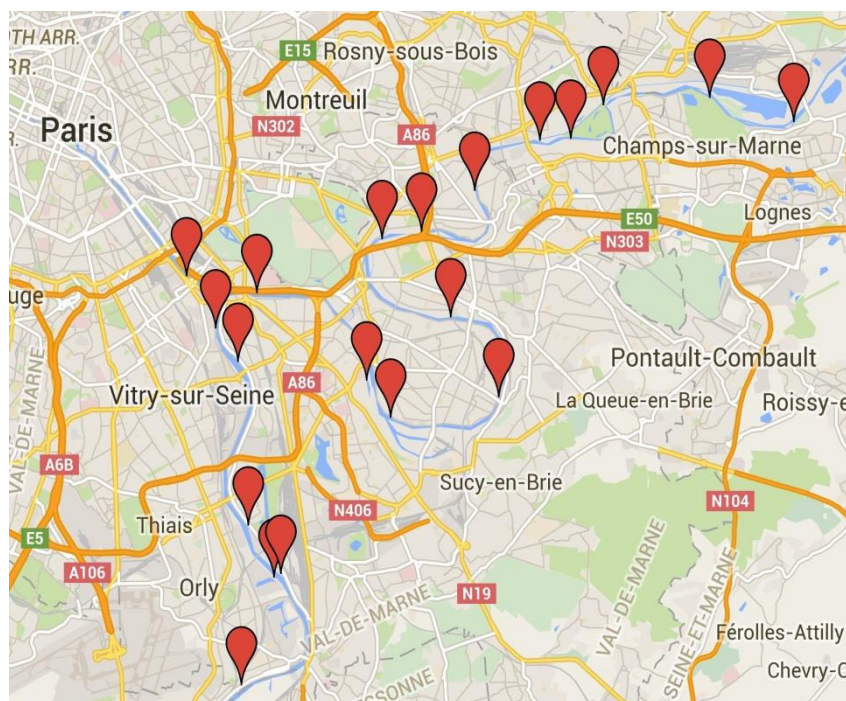
M. LE MORELLEC (UFC Que Choisir) pense que le SAGE Marne Confluence aboutira à faire de la Marne une rivière à nouveau baignable. Cependant, il s'interroge sur la pérennité de ce retour de la baignade. En effet, le réchauffement climatique va avoir des répercussions sur la qualité de l'eau et les normes européennes pourraient se durcir encore plus. Il faut donc bien mesurer l'engagement qui a été pris.

4. PRESENTATION D'ETUDES, REALISEES OU A VENIR, EN PRISE AVEC LES CHANTIERS DES COMMISSIONS

M. DEBARRE (animateur) introduit les présentations suivantes, qui correspondent à des études réalisées en 2014. Elles font grandement échos aux enjeux du SAGE et elles pourront être valorisées dans le cadre des travaux à venir des commissions thématiques.

Etude sur les fréquentations et usages des bords de Marne et de Seine (2014 – CDT 94)

M. ROBLLOT (Comité départemental de tourisme 94) présente les objectifs et le périmètre de l'étude, qui ont pu être adaptés aux attentes du SAGE Marne Confluence. Une distinction a été effectuée dans la synthèse des résultats entre la Marne et la Seine.



Sites d'enquête au cours de l'été 2014.

13 sites sur les bords de Marne.



NATURE



CONVIVIALITE



QUIETUDE



ACTIVITES

Des évocations des bords de Marne assez convenues mais qui marquent son identité.

M. CHERY-DROUET (Comité départemental canoë-kayak 94) espère que cette étude permettra de valoriser certains sites aujourd'hui à l'abandon. C'est le cas par exemple de la pointe nord de l'île Brise-Pain à Créteil. Cette ancienne zone de camping et lieu de promenade apprécié est aujourd'hui délaissé. Il y a eu un projet de jardins familiaux mais cela conduirait à « privatiser » une partie de l'île, ce qui n'est pas souhaitable.

MME PARRAIN (Maisons-Alfort) relève l'idée de déficit de notoriété des bords de Marne, pointée dans l'étude. Elle rappelle qu'en 2010-2011, une navette fluviale (Vogues) a existé. Il était prévu un temps d'étendre son parcours mais la navette a finalement été arrêtée. Ce projet aurait pu permettre de faire venir des parisiens sur les bords de Marne.

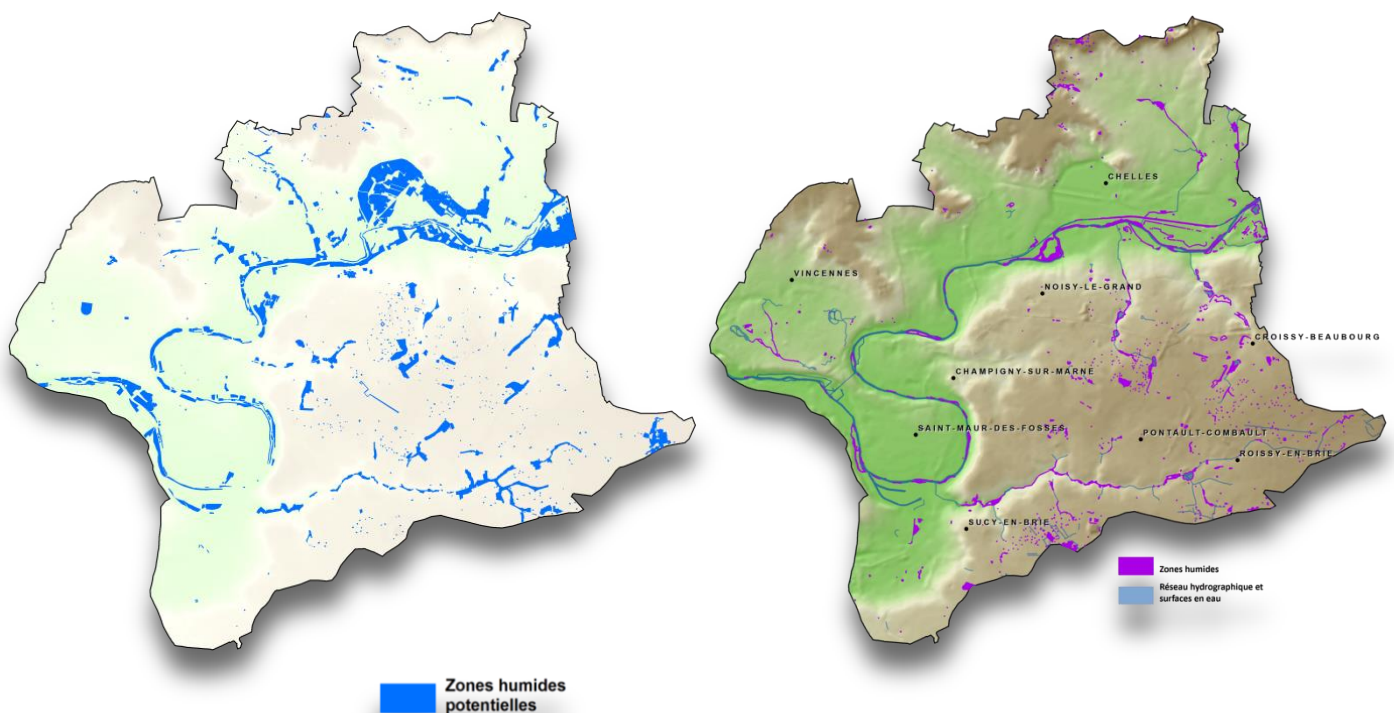
M. HUETTE (FPPMA 75-92-93-94) demande si des attentes particulières ont été identifiées en matière d'activités.

M. ROBLLOT (Comité départemental de tourisme 94) répond que oui, la pêche ayant notamment été citée.

M. CHERY-DROUET (Comité départemental canoë-kayak 94) note que 11% des personnes enquêtées ont manifesté le souhait d'aménager de nouveaux sites de baignade. Il remarque qu'une partie de ceux qui veulent se baigner le font déjà, en dépit de l'interdiction.

Etude d'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE Marne Confluence (2014 – SMV – SAGE)

M. DEBARRE (animateur) présente cette étude qui découle directement de l'état initial du SAGE, qui avait pointé le déficit de connaissance sur le sujet, malgré son importance pour l'hydrologie et l'écologie du territoire. Ce travail, complet mais non exhaustif (et donc évolutif), a vocation à alimenter le futur SAGE (appuyer les dispositions et règles relatives aux zones humides) et à être intégré aux documents d'urbanisme (PLU, SCoT). Les résultats de l'étude confirment un état dégradé des zones humides sur le territoire du SAGE et l'urgence d'assurer leur préservation à l'avenir.



Des zones humides en forte régression (début XIXème siècle à gauche, 2014 à droite) aujourd'hui encore menacées par le développement urbain.

M. REDON (Environnement 93) a noté dans la présentation que cette étude pourrait figurer dans le « porté à connaissance » (PAC) des services de l'Etat aux aménageurs. Il demande si cette information n'est que purement indicative.

M. DEBARRE (animateur) répond que le PAC n'est qu'un moyen de valoriser cet inventaire auprès des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme. En intégrant la cartographie des zones humides dans le futur SAGE, les documents d'urbanisme (PLU, SCoT) devront être compatibles avec le SAGE et donc veiller dans leurs propres documents/dossiers au respect des dispositions et règles édictées. Cependant, cela sera effectif qu'une fois que le SAGE aura été arrêté.

MME PROUVE (AESN) précise qu'il faut avancer par étape. La première étape consiste à mieux connaître ces milieux sur notre territoire. Puis dans un second temps il sera possible de s'appuyer sur les outils réglementaires pour assurer leur protection. Elle ajoute que, bien que le SAGE ne soit pas encore approuvé, le SDAGE Seine-Normandie existe et formule des objectifs vis-à-vis des zones humides.

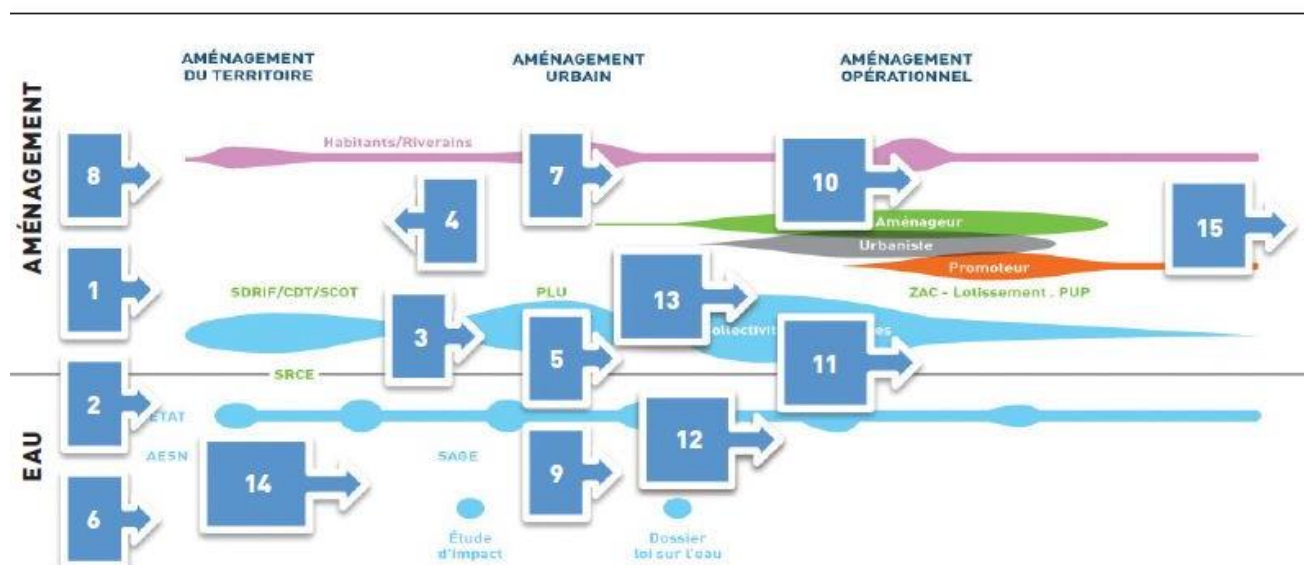
M. ROBLOT (Comité départemental de tourisme 94) pense qu'il serait intéressant de sensibiliser le grand public sur ce sujet. Il demande si des visites sont prévues.

M. DEBARRE (animateur) explique que des visites de terrain ont déjà été effectuées en 2013 et 2014, auprès de partenaires du SAGE (collectivités, services de l'Etat, associations...). L'étude sera valorisée au cours des prochains mois, via notamment la réalisation d'une plaquette de synthèse. Des visites pourraient être organisées, cette fois-ci à destination du public, peut-être dans le cadre de la réalisation du Plan de paysage, évoqué plus tôt en séance.

Etude sur l'aménagement et la prise en compte des eaux pluviales et des milieux aquatiques dans le Grand Paris : acteurs, outils et démarches (2014 – AESN)

MME PROUVE (AESN) présente l'étude co-pilotée en 2014 par l'AESN, la DRIEE et la DRIEA sur l'intégration du grand cycle de l'eau dans le Grand Paris. Elle présente l'intérêt d'avoir mis autour de la table des acteurs institutionnels (les pilotes pré-cités mais aussi des aménageurs – Etablissements Publics d'Aménagement, communes, départements – un animateur de SAGE...) pour produire un « guide de l'aménagement » pédagogique et formuler des recommandations qui tiennent comptes des contraintes/attentes de chacun.

» SCHÉMA DU POSITIONNEMENT DES RECOMMANDATIONS DANS LA CHAÎNE DE L'AMÉNAGEMENT



M. REDON (Environnement 93) note que plusieurs démarches sont menées sur les questions d'assainissement (le diagnostic baignade présenté précédemment, le diagnostic sur les eaux pluviales via les zonages, le schéma AUDACE du Département de Seine-Saint-Denis, risques naturels liés à la présence de gypse ou d'argile, etc.). Il demande comment cela est intégré dans les réflexions du SAGE.

M. DEBARRE (animateur) répond que la cellule d'animation s'appuie effectivement sur ces documents dans la rédaction du SAGE.

M. CHAUMEAU (Conseil départemental 93) pointe le besoin de cohérence entre les démarches. Le schéma AUDACE identifie la problématique de gestion des apports entrant dans les réseaux d'assainissement pour diminuer les volumes dans les réseaux. Il faut éviter d'être toujours à la poursuite de l'aménagement urbain pour compenser l'imperméabilisation des sols. Il y a deux logiques qui se complètent : favoriser l'infiltration pour permettre de diminuer les volumes rejetés aux réseaux (et in fine dans les rivières), là où le stockage ne fait que différer le rejet.

MME PROUVE (AESN) précise qu'il n'est pas nécessaire d'intercepter systématiquement une pluie de période de retour 10 ans pour faire de la gestion alternative des eaux pluviales. Si on gère de la sorte des pluies dites « courante » (donc fréquentes), cela peut avoir un effet très efficace sur la qualité des rivières. La qualité des réseaux relève d'une autre problématique. Il s'agit de tendre vers une gestion patrimoniale des réseaux. En effet, dans le cadre d'opération de renouvellement ou de création de réseaux, on ne traite pas les réseaux anciens.

M. PRUVOST-BOUVATIER (IAU IDF) remarque le caractère assez technique de la gestion des eaux pluviales à la parcelle. Il faut d'après lui être le plus inventif possible dans le cadre réglementaire pour être incitatif. Il ajoute que le SDRIF est un document réglementaire vis-à-vis duquel les documents d'urbanisme doivent être compatibles et qui fixe des orientations en la matière.

SUITE DES TRAVAUX

Les présentations faites lors de cette réunion donnent de nombreuses perspectives pour les commissions thématiques. Celles-ci auront à nouveau à se réunir d'ici la fin de l'année 2015, pour contribuer à la rédaction du projet de SAGE et pour avancer sur les chantiers prioritaires du SAGE (référentiel des paysages de l'eau, engagement sur le retour de la baignade...).